

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND
DU 2 SEPTEMBRE 2019
PROCES-VERBAL NO 25

Page 184

Le conseil communal est convoqué à 20 h précises au Forum du collège de Brit.

Monsieur Charles Wernuss ouvre la séance à 20 h 05 en saluant les membres du conseil communal et de la municipalité présents. Il salue la présence de la presse, M. Roger Juillerat pour la Région Nord-Vaudois, ainsi que le public et les remercie pour l'intérêt qu'ils portent à nos débats.

Le président donne la parole à la secrétaire, Mme Nicole Bachmann, qui procède à l'appel.

Nombre de conseillers présents : 33

Nombre de votants : 32

Excusés : Mesdames Bottarini Ariane, Liechti Cosette, Steiner Bernadette.
 Messieurs Breguet Florian, Krieger Bernard, Liechti Nicolas, Messerli Louis,
 Porchet Christophe, Rebeaud Pascal, Sauser Philippe, Steiner Thierry, Tschaeni
 Hanspeter, Vigier Pierre.

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour est soumis au vote, il est accepté à l'unanimité.

a. Procès-verbal de la séance de conseil communal du 21.06.2019

La discussion est ouverte.

M. Viktor Zeiter

Page 178...Laurent Zbinden ... de l'Avenue des Pins, ont-ils droit à un macaron ?

Page 181...*Gabriel David*. En ce qui concerne la circulation, les usagers roulent moins vite....

Le président demande également de corriger :

Page 181 ... M. Hanspeter Tschaeni

La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

b. Communications du président

Manifestation du 1^{er} août : la manifestation s'est bien déroulée, malgré les changements de dernière minute. Le public était relativement nombreux. Un grand merci à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers locaux d'avoir assumé l'organisation.

Election complémentaire à la municipalité : suite à la démission du municipal M. Olivier David, le corps électoral est convoqué le dimanche 8 septembre pour le 1^{er} tour. Un éventuel 2^{ème} tour se déroulerait le 29 septembre.

Le président donne la parole à M. Sylvain Coigny pour une information en relation avec la suite des délibérations.

M. Sylvain Coigny

M. Charles Wernuss assurant la présidence de ce conseil pour cette année, le groupe PLR a cherché un nouveau porte-parole. C'est sans hésitation que M. Cyril Ottonin s'est proposé pour cette tâche.

c. Lettres et pétitions éventuelles

Démissions du conseil communal : le président donne lecture des lettres de démission de Madame Sarah Winteregg et de Monsieur Gilbert Noverraz. Ce dernier avait remis sa démission lors de la séance de juin.

Courrier recommandé de M. et Mme Jacques et Jacqueline Heritier : le président donne lecture du courrier daté du 19 août 2019, ainsi que de son annexe, reçus de la part des personnes précitées, ayant pour sujet l'Arrêt du Tribunal Cantonal, Cour de droit administratif et public du 16 juillet 2019 concernant le recours contre la levée d'opposition de la construction d'une salle de gym omnisports VD6, couvert à vélos et parking vélomoteurs.

d. Communications de la Municipalité

M. Philippe Moser

Nomination d'un nouveau Vice-Syndic : Suite à la démission d'Olivier David, municipal, la municipalité devait nommer un nouveau Vice-Syndic. En respectant la règle actuellement en usage qui veut que le plus ancien des municipaux accède à cette fonction, c'est Monsieur Guy-Daniel Beney qui reprend cette charge jusqu'à la fin de la législature.

JOJ 2020 : du 9 au 22 janvier 2020, près de 1800 athlètes du monde entier vont participer à cette manifestation qui aura lieu dans notre canton. L'organisation a souhaité y associer les communes. Le 19 septembre prochain, une cérémonie sera organisée à Lausanne pour la remise des drapeaux des JOJ 2020 aux représentants des élèves du canton. Nous avons prévu la réception des deux élèves d'Yvonand à leur retour sur le Pré de l'Hôtel de Ville. Dès 17 h 30 quelques animations autour du sport seront organisées. A 19 h un petit cortège accompagnera le drapeau à l'administration communale où il sera mis en place. A l'issue de cette partie officielle, un apéritif sera servi sur le Pré de l'Hôtel de Ville. J'espère que notre conseil communal sera représenté par une belle délégation.

Mme Emmanuelle Bigot

Salle polyvalente : les échafaudages ont été démontés. Le travail a été bien exécuté en ce qui concerne les fenêtres et la toiture. L'installation solaire n'est pas encore en service. Les douches pour les écoles sont en cours de finition. Nous avons dû poser des crochets sur les murs afin que des activités avec ballon puissent être organisées. Lors d'une pluie diluvienne début août, de l'eau est entrée dans la salle et a endommagé une partie du parquet. Il sera refait en même temps que le parquet qu'il était déjà prévu de rénover. Les drainages doivent également être revus, ce qui n'était pas prévu. Cela vient en plus des travaux déjà prévus, qui feront l'objet de préavis séparés en fonction des finances communales.

Grande-Salle : du carrelage a dû être refait à l'entrée du Château-de-Sable.

Collège 1957 : des virevents et des bordures ont été changés.

Brit II : nous avons constaté des soucis avec les chenaux. En ce qui concerne les travaux des douches, nous n'avons, à ce jour, pas reçu les documents de fin de travaux. Le préavis n'est pas bouclé, étant donné que nous attendons ces documents avant de payer le solde.

Vestiaires foot : nous avons constaté des fuites au sol. Les réparations ont été faites.

Containers : nous avons fait faire quelques réglages. L'entreprise mandatée suit bien le projet.

Salle de gym triple : le président du conseil vous a transmis l'information.

M. Gabriel David :

Projet Perséides : offrez des Etoiles à vos citoyens. Nous avons éteint l'éclairage public une nuit en août. Personne ne m'a donné de retour à ce jour concernant cette action.

Motion concernant l'extinction de l'éclairage public : nous continuons sur ce projet. Nous avons rendez-vous avec la Romande Energie SA afin de savoir ce qui est permis ou non et de voir comment

nous pouvons gérer un tel projet techniquement. Nous avons fait un sondage par le Tapa-Sabllia. 247 réponses nous sont parvenues. 55% des personnes sont pour éteindre de 23 h à 5 h. 24% répondent, oui mais dans certains quartiers, 14% de voix éparses et propositions. Une personne a clairement fait savoir que si nous éteignons, elle quitterait le village. Quant à la question : êtes-vous sensibles à la pollution lumineuse : 76% ont répondu oui.

Préavis 2018/20 Réfection des stations de pompage des eaux usées de la Mauguettaz et des Vursys : les travaux sont terminés. Le budget était de CHF 320'334.-- (HT), les coûts se sont finalement élevés à CHF 261'831.65, soit une économie pour la commune de CHF 58'502.35. Ce montant représente les $\frac{3}{4}$ du budget divers et imprévu.

Raccordement à l'ERES : j'ai contacté M. Ducommun du service technique de la commune d'Estavayer le 12 août. Leur décision n'est pas encore prise. Un comité de l'ERES aura lieu le 25 septembre et l'assemblée des délégués se tiendra le 9 octobre. Après cette dernière, nous devrions pouvoir recevoir les chiffres que l'on attend. Sur conseil du canton de Vaud, nous avons envoyé un courrier à l'ERES avec copie au canton de Vaud et au comité de l'ERES. Nous allons donc attendre jusqu'au 9 octobre et nous verrons ensuite si nous devons rechercher d'autres solutions.

M. Guy-Daniel Beney

Circulation et stationnement secteur plages : les mesures ne sont pas terminées mais je souhaite vous donner quelques informations sur ce que nous avons vécu cet été. Le rapport final sera présenté en temps voulu. Les mesures ont débuté les 29 et 30 juin, soit le week-end le plus important de l'année. 5 personnes étaient sur place durant la totalité du week-end pour gérer cet afflux impressionnant de voitures et de plagistes. Durant l'été, nous avons dû nous assurer les services d'une agente de sécurité supplémentaire pour les journées durant lesquelles notre ASP ou le garde-parcs n'étaient pas présents. En ce qui concerne les mesures de limitation de la circulation, on peut dire que le but est atteint, soit de garantir la sécurité des accès principalement pour les véhicules d'intervention mais aussi pour les utilisateurs. Nous avons, dès le début, constaté des violations du sens unique, infractions qui ont encore lieu aujourd'hui, malheureusement. En ce qui concerne le stationnement, jusqu'à ce jour la fréquentation des parkings, en prenant en compte les paiements effectués et les dénonciations pour non-paiement, est en moyenne de 61 %. Les paiements à ce jour représentent 61% des coûts totaux de l'opération, il y a eu plus de 400 dénonciations, ce qui représente 44%. Si toutes les dénonciations sont payées, que ce soit des amendes d'ordre ou des ordonnances pénales, on serait à 105% des coûts et il reste encore 4 journées. Diverses remarques positives ou négatives nous ont été transmises et nous avons reçu certaines personnes qui ont demandé à rencontrer la municipalité afin de nous faire part de leurs commentaires. Ces remarques seront synthétisées et nous en tiendrons compte dans le cas où ce même concept serait adopté pour les années à venir. Les mesures prendront fin le 15 septembre, la signalisation sera masquée le lundi 16.

Journée de la mobilité : elle aura lieu 18 septembre, le programme est finalisé, vous recevrez des informations durant la semaine prochaine. Le programme est calqué sur celui de la précédente édition qui a eu beaucoup de succès. Le contrôle des vélos a été reconduit ainsi que la vente d'articles de sécurité à prix réduit. Un concours pour les enfants est à nouveau au programme. La gendarmerie ainsi que les agents de proximité seront présents afin de répondre à vos questions. Une récolte d'anciens vélos pour l'association Velafrica est organisée. Un Food truck sera présent durant l'après-midi et jusqu'à 20 h.

Mise de noix : en tant que suppléant de l'ancien municipal Olivier David, je reprends temporairement les dossiers de son dicastère et je vous invite pour la traditionnelle mise de noix samedi 7 septembre.

M. Gabriel David

Extinction de l'éclairage public : au vu du nombre de personnes favorables à cette mesure, je pense organiser, avec un spécialiste en la matière, une séance d'information d'ici à la fin de l'année.

M. Romano Dalla Piazza

Je fais, ce soir, un tour d'horizon des points en rapport avec la mobilité dans la commune.

Remplacement du tapis phono-absorbant sur l'Avenue de Mordagne : pour rappel ce tapis, posé récemment, n'est pas aux normes sur deux tiers du tracé. L'entreprise Grisoni-Zaugg, après négociations, s'est engagée à le refaire à neuf. Les travaux vont impliquer la fermeture partielle de l'Avenue de Mordagne dès le mardi matin 17 septembre jusqu'au vendredi 20 septembre. En fonction des conditions météorologiques, il est possible que les travaux soient prolongés jusqu'au samedi matin 21 septembre. En cas de météo désastreuse, les travaux pourraient être reportés d'une semaine.

Création de trottoir sur la Route de Rovray : le but de ce trottoir est de garantir une continuité jusqu'au Chemin de l'Étroit. Ce projet a fait l'objet d'un examen préalable par les services de l'Etat. Nous avons obtenu un préavis positif avec quelques remarques mineures. Nous avons rencontré le voyer afin de décider de la procédure à mettre en œuvre avant la réalisation des travaux et procédé à des relevés du coffre de la route afin de nous assurer de l'état de cette dernière. Les résultats sont positifs. Nous allons déposer une mise à l'enquête et souhaitons déposer la demande de crédit auprès du conseil le 7 octobre. Sous réserve de l'acceptation de cette demande de crédit, les travaux pourraient débuter au printemps 2020. Il est prévu d'implanter un trottoir avec une bordure franchissable. Nous devons assurer une largeur de route précise ce qui nous permet de poser un trottoir de largeur modeste qui assurera la continuité. Ce projet nous a amené à prévoir également une remise en état du trottoir sur la totalité de la Route de Rovray. Ces travaux entrent dans le cadre d'un entretien, ils pourraient être réalisés sans mise à l'enquête. L'enveloppe budgétaire de ce projet dépassant la compétence de la municipalité, un préavis sera déposé pour la demande de crédit. Ces travaux sont envisagés en 2020.

Création d'un trottoir sur la Rue de la Maugettaz: la municipalité a retenu une variante d'un trottoir de 1,5 m sur toute la longueur du tracé. Tous les riverains et propriétaires n'étaient pas présents lors de la séance d'information, raison pour laquelle une seconde séance sera organisée. Dans la mesure où nous touchons un peu la surface d'assolement, une mise à l'enquête de 90 jours avec circulation du dossier dans les services de l'état est nécessaire. Nous sommes également tenus d'intégrer, dans cette enquête préalable, un rapport SDA qui justifie la solution choisie pour utiliser le minimum de zone agricole pour des aspects constructifs ou économiques et le fait que le projet est vraiment aménagé de manière à réduire l'utilisation de surfaces d'assolement. Nous allons lancer cet examen préalable dans les prochaines semaines. Si tout se passe bien, les travaux pourraient débuter au plus tôt fin 2020, mais plus probablement en 2021. Des aspects d'amélioration de la sécurité seront également abordés dans ce projet.

Trottoir Rue de la Maugettaz secteur arrêt de bus direction la Maugettaz: ce projet a été déclenché par la fin des travaux de la zone de villas. La réfection du trottoir sera prise en partie en charge par l'entreprise de construction, suite au démontage du trottoir et aux dégâts engendrés. Ces travaux nous donneront également l'occasion de refaire la bordure provisoire sur l'arrêt de bus et d'intégrer un trottoir traversant pour assurer une continuité depuis la descente du Chemin du Poyet. Ce projet a été présenté au voyer des routes, il est important qu'il entre en matière sur une simple mise à l'enquête de 30 jours, sans circulation dans les services de l'état. Dans ce projet, nous avons également prévu la rénovation de deux conduites d'eau. Le mandat d'étude est en cours, ces travaux pourraient être mis à l'enquête d'ici à la fin de l'année pour réalisation dans le courant de l'année prochaine.

Aménagement de portails d'entrée sur les routes cantonales : nous avons présenté au voyer des routes des projets de tels aménagements. Présentation des diverses possibilités.

Réfection du Chemin des Condémines : ce chemin est en très mauvais état et l'eau ruisselle sur les parcelles privées. Nous aurions souhaité pouvoir assurer un gabarit minimum de 4 m. Mais nous ne pourrions pas justifier, auprès du SDT, une utilisation de surfaces agricoles pour une route de desserte. Ceci nous oblige à rester dans les surfaces à disposition, soit de garder un gabarit de 3.4 m. Ces travaux pourraient également entrer dans le cadre d'entretien, sans mise à l'enquête. Vu leur budget,

ils feront l'objet d'une demande de crédit auprès du conseil. Ils seront de toute manière reportés sur la prochaine législature. Leur réalisation dépendra de la situation financière de la commune.

Mise en conformité de la gare CFF : nous avons réussi à obtenir des informations quant aux travaux prévus par les CFF. Ils consistent en la démolition de l'annexe à côté de la gare, la démolition du quai de chargement de marchandises, l'implantation de 22 places de P+R et la réalisation d'un quai d'embarquement garantissant l'accès aux personnes à mobilité réduite. Nous allons réaliser de manière coordonnée la mise à l'enquête du quai d'embarquement des passagers de CarPostal. Les CFF prévoient les travaux de la mise en conformité des quais du 14 au 20 avril 2020. Ils impliqueront la fermeture de la ligne. Les aménagements autour de cet ouvrage seront réalisés après, jusqu'en juillet 2020. La réfection du bâtiment de la gare prévoit une salle d'attente et une salle de 15 m2 dont l'usage doit encore être défini. L'abri à vélo existant sera démoli et de nouveaux abris à vélos seront aménagés dans la zone jardin actuelle. Ces travaux induisent un problème majeur de parking dans la commune, vu qu'une partie des places deviendront P+R. La commune est en contact avec les CFF car nous sommes intéressés à racheter une partie de la parcelle. Les CFF nous ont annoncé leur ouverture aux négociations qui seront engagées à la fin 2019. En reprenant ce secteur, nous assurerons l'entretien de la route, nous proposons également de participer au financement, à hauteur de 50 %, des abris à vélos et d'un WC public. Ces surfaces représentent environ 4000 à 4500 m2. Notre but est d'assurer la pérennité de l'utilisation de la salle polyvalente et d'assurer le même type de tarifs que ceux pratiqués par P+R. Cela aura également des répercussions sur d'autres parkings à proximité.

M. Viktor Zeiter

A qui appartient le bâtiment situé sur la place derrière la salle polyvalente ?

M. Romano Dalla Piazza

Il appartient aux CFF et il nous reviendrait dans le cadre d'un achat de ce terrain. Il pourrait être utilisé comme local de rangement de matériel.

Passage à niveau sur la Route de l'Ancien-Stand : les CFF nous ont annoncé la réfection de ce passage à niveau. La municipalité a décidé de vérifier si nous pouvions assurer une largeur plus importante qui permettrait le croisement de 2 véhicules, en prévision du développement futur de ce secteur.

M. Laurent Zbinden

Je reviens sur l'ilot présenté, s'agit-il d'un projet ?

M. Romano Dalla Piazza

Non, nous avons étudié avec le bureau RLJ, les variantes possibles pour ce type d'aménagement, afin de pouvoir en discuter avec le voyer des routes, représentant local de la DGMR. Deux variantes sont retenues. Aucun aménagement provisoire n'est prévu actuellement.

Mme Anne-Sophie Betschart

Une piste cyclable est-elle prévue sur la Route de Rovray et la Rue de la Mauguettaz ?

M. Romano Dalla Piazza

Le gabarit de la Rue de la Mauguettaz, compte tenu de l'aménagement du trottoir, ne permet pas le marquage d'une piste cyclable. Je souhaite lancer cette étude à d'autres endroits afin d'étendre le réseau de pistes cyclables dans la commune.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie la municipalité pour les nombreuses informations transmises ce soir.

e. Assermentation de 4 nouveaux conseillers

Pour le PS, M. Laurent Zbinden présente Mme Myriam Omenetto et M. Thomas Antoniazza.

Pour l'UDC, M. Viktor Zeiter présente M. Hubert Vermot.

Pour le PLR, M. Cyril Ottonin présente M. Mathieu Rebeaud

Le président invite les candidats à se présenter devant l'assemblée et celle-ci à se lever.

Le président procède à l'assermentation des 4 nouveaux conseillers.

Applaudissements.

Nombre de conseillers présents : 37

Nombre de votants : 36

f. Election d'un membre au conseil intercommunal de l'ASIYE

Pour le PS, M. Laurent Zbinden propose M. Marc Jehouda.

M. Marc Jehouda est élu à l'unanimité.

g. Election d'un membre suppléant à la commission des finances

Pour le PLR, M. Cyril Ottonin présente M. Jean-Claude Ackermann.

M. Jean-Claude Ackermann est élu à l'unanimité moins 1 abstention.

Ordre du jour

1. Préavis 2019/04 Achat d'un nouveau véhicule de transport. Dépôt du préavis.

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Romano Dalla Piazza

Nous vous présentons, dans ce préavis, une évaluation des besoins de l'équipe de voirie par rapport à ses chantiers. La priorité a été portée sur le renouvellement et le remplacement du transporteur actuel par un véhicule de fabrication suisse.

M. Philippe Beutler

Je remercie la municipalité de nous présenter ce préavis. Ce n'est pas une surprise, nous savions que le véhicule actuel était vieillissant. L'inventaire des tâches affectées à ce véhicule a été dressé. Je pense que l'on pourrait réfléchir à d'autres types de véhicule, comme la municipalité l'a très bien fait récemment en affectant un vélo électrique au service de conciergerie. Dans la liste des tâches prévues pour ce véhicule, on trouve le transport du gazon. Je trouve cher payé d'utiliser un véhicule valant CHF 200'000.-- pour transporter du gazon à la déchetterie, je pense que l'on pourrait trouver un véhicule mieux adapté. En ce qui concerne le nettoyage des plages, je ne suis pas certain que le véhicule prévu soit le mieux adapté à ce type de transport. Etant donné que cette tâche est limitée dans le temps, je pense que l'on pourrait trouver des véhicules de location mieux adaptés. Pour ce qui est des bétonnages et gravillonnages, je suis surpris du nombre d'heures comptabilisées pour ces travaux. Quant aux travaux routiers, je pense qu'un véhicule de ce type n'est pas forcément utile non plus. Pour le passage de la lame à neige et le salage, on peut effectivement utiliser ce type de véhicule. Je souhaite qu'une réflexion globale soit faite afin de définir si il ne serait pas plus judicieux d'avoir plus de véhicules, moins coûteux et mieux adaptés aux différents travaux. Je souhaite également que soit prise en compte la location temporaire de véhicules pour des travaux spécifiques. J'ai encore une remarque concernant l'image à la fin du préavis. Je ne sais pas si le but est d'équiper le véhicule que vous proposez au conseil avec une grue. A mon avis, ce serait une erreur car le dernier véhicule avait été équipé d'une grue... et cela s'est arrêté là.

M. Romano Dalla Piazza

Je remercie le conseiller Beutler d'avoir pris le temps de lire ce préavis. En ce qui concerne le transport de gazon sur un véhicule électrique, nous avons eu une séance avec le service des Parcs

et Jardins d'Yverdon afin de savoir quels types de véhicules ils utilisent. Je suis particulièrement sensible à l'usage, lorsque c'est possible, de véhicules électriques. L'utilisation de ce type de véhicules, testée actuellement à Yverdon, nous a été fortement déconseillée. Effectivement, il y a bien d'autres moyens de transporter du gazon, de manière encore plus écologique. La façon d'entretenir les surfaces peut aussi limiter ou multiplier les tontes, ceci ayant également un impact sur les heures nécessaires à l'entretien des dites surfaces. En ce qui concerne le transport des déchets de la plage, c'est surtout des questions d'accès aux zones de stockage qui ont motivé la voirie à faire des essais sur ce type de véhicule. Il est vrai que ce critère est extrêmement important car les plages sont stratégiques pour nous. La solution choisie n'est pas optimale, mais multiplier le nombre de véhicules pour qu'ils soient plus adaptés aux diverses activités implique des capitaux mobilisés que l'on n'utilise pas. C'est pour cette raison que nous proposons la variante d'un véhicule multi-usages qui ne couvre pas de manière optimale tous les usages mais qui couvre de manière la plus optimale possible les activités de la voirie actuelle et future. Nous pourrions recourir à la location pour couvrir d'autres activités, notamment pour les travaux d'épavage qui sont planifiés. Le véhicule que nous souhaitons acquérir doit nous permettre de faire face, à tout moment, à des situations d'urgence, telles que réparation de conduites d'eau, etc. Dans de telles situations, nous ne pouvons pas faire appel à la location. Ce sont des critères économiques et de polyvalence qui nous amènent à proposer ce véhicule. La photo est effectivement indicative.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

**2. Préavis 2019/05 Administration communale - demande de crédit complémentaire au terme des travaux d'aménagements extérieurs.
Dépôt du préavis.**

La discussion est ouverte.

M. Romano Dalla Piazza

Sur demande de la commission des finances et à juste titre, ce préavis détaille la raison du dépassement du montant initialement prévu, à savoir que les surfaces goudronnées ont été plus importantes que planifié. C'était un projet modeste en ce qui concerne son coût mais complexe techniquement. Grâce à l'intervention avisée du chef du bureau technique M. Volery, le dépassement se limite de la manière détaillée dans le préavis.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

**3. Préavis 2019/06 Création d'une zone réservée communale selon l'article 46 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC)
Dépôt du préavis.**

La discussion est ouverte.

M. Guy-Daniel Beney

Ce préavis concerne un sujet que nous avons abordé régulièrement devant ce conseil. Tout d'abord, je vous prie de noter une correction dans le titre... de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions. Selon la réglementation en vigueur, ce préavis est à déposer auprès du conseil une fois la procédure de mise à l'enquête publique terminée. Vous verrez au point 6 de ce préavis qu'aucune opposition n'a été déposée, seules deux remarques ont été présentées. De ce fait, ce préavis recouvre le projet que nos mandataires ont présenté lors du conseil communal du 5 novembre 2018, complété sur divers points. Je vous prie de prendre note de la correction suivante sous le point 5, l'article 45 a été remplacé par le 34 LATC.

M. Laurent Zbinden

Dans les conclusions, nous devons adopter un plan et un règlement et dans le point 2, il est indiqué que le règlement est en élaboration... ? Nous devons l'adopter, mais il n'existe pas ?

M. Guy-Daniel Beney

Ils existent, car ils ont été mis à l'enquête publique. Il est vrai que l'on aurait pu joindre ces documents au préavis. Ils ont été rédigés et validés, également par le canton d'où ils sont revenus avec quelques petites remarques dont le mandataire a tenu compte. Le plan sera présenté lors de la séance de commission.

A la demande d'un conseiller, M. Beney répond que le document sera envoyé par mail aux conseillers.

M. Philippe Beutler

Je remercie la municipalité de nous faire parvenir ce plan. Ce préavis sera voté au conseil communal du mois d'octobre, le président va vous demander si vous l'acceptez ou le refusez. Je souhaite savoir quelles seraient les conséquences si le conseil décidait de refuser ce préavis.

M. Guy-Daniel Beney

Le refus du préavis imposerait que le canton dépose une zone réservée sur l'entier du territoire. Il y a trois ans, lors d'un projet de construction à la Mauguettaz, le canton voulait déposer une zone réservée. Ils ont eu la politesse de nous appeler avant, afin de savoir à quoi en étaient les discussions municipales. Nous avons répondu que la municipalité était en discussion avec le propriétaire afin de trouver un terrain d'entente. Le canton a alors décidé de ne pas déposer de zone réservée. Il faut savoir que le canton peut mettre à l'enquête publique, sans l'accord de la municipalité, une zone réservée sur les communes surdimensionnées. Yvonand est surdimensionnée, les chiffres le prouvent. Nous avons préféré prendre l'initiative plutôt que nous faire imposer tout ceci par le canton. Il faut savoir que ce dernier peut faire des oppositions systématiques sur tous les projets de construction, puisqu'ils ne respecteraient pas l'esprit de la zone réservée.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

4. Préavis 2019/07 Arrêté d'imposition pour l'an 2020. Dépôt du préavis.

La discussion est ouverte.

M. Philippe Moser

Dans le contexte actuel, soit le bon résultat de l'exercice 2018, les bonnes perspectives sur les comptes, les gros investissements qui n'ont pas encore démarrés, les perspectives économiques pour 2020 encore correctes (à l'heure où j'écrivais ces lignes), si nous n'avions pas eu le phénomène que je vous présenterai plus tard, nous vous aurions proposé la reconduction du taux actuel à 73 pour 2020. Toutefois, le canton a décidé de reprendre la facture de l'AVASAD (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile), les communes compensant ce montant par le versement de 2.5 point d'impôt au canton. Des négociations ont démarré entre l'UCV et le canton, elles ont permis de ramener cette bascule d'impôt à 1.5 point. Le canton assumant que pour le contribuable, la valeur serait neutre. Le point restant (différence entre 2.5 et 1.5) pouvant être conservé par les communes. Actuellement, avec 3351 habitants qui nous coûtent CHF 94.- par habitants en 2019, CHF 97.- en 2020, on aurait dû payer environ CHF 325'000.-- à l'AVASAD. Nous n'allons pas recevoir cette facture, nous aurons simplement une bascule de 1,5 point de nos impôts. Le canton ne nous donnera plus CHF 126'000.--, nous nous trouvons donc avec une charge de CHF 198'000.- que nous n'avons plus à payer. Cela correspond à une hausse d'impôt de 2.5 points. Lors de l'analyse financière de la commune, BDO proposait une augmentation des impôts de 2 à 3 points. Pour cette raison, nous vous proposons de procéder à la bascule d'impôt de 1.5 point au canton et de fixer le nouveau taux pour l'année 2020 à 71.5 au lieu des 73 actuels.

M. Viktor Zeiter

Le point d'impôt du canton ne va pas changer ?

M. Philippe Moser

Ils travaillent de manière globale. Ils ont calculé que s'ils retenaient 2.5 point d'impôt sur toutes les communes ils arrivaient à payer la facture de l'AVASAD. Après négociation la bascule a été arrêtée à 1.5 point d'impôt. Il s'agit d'un premier geste que le canton fait en direction des communes. Il a été rappelé au canton par toutes les communes, respectivement leurs syndics, qu'il n'y a pas si longtemps, c'est les communes qui ont fait des efforts pour sauver le canton.

Mme Anne-Sophie Betschart

Jé reste dubitative quant à une baisse d'impôt. Nous aurons beaucoup d'investissement à faire dans les prochaines années. Lors de mon mandat de municipale, nous avons toujours essayé de ne pas devoir augmenter les impôts. Cette baisse a un aspect symbolique pour les contribuables. Certaines communes, qui souhaitent augmenter leurs impôts, sont confrontées à des référendums. Je me demande si c'est le bon moment pour une baisse d'impôt.

M. Philippe Beutler

Je ne rejoins pas tout à fait les propos de Mme Betschart. Je pense qu'il est important de défendre nos citoyens par rapport à leurs charges financières. Je suis d'avis qu'il faut encaisser suffisamment d'impôt mais je pense qu'il ne faut pas thésauriser en matière de finances communales.

M. Baptiste Antoniazza

Je pense qu'il y a un principe de solidarité et que l'imposition sur la fortune et le revenu étant proportionnelle, elle permet que les gens qui ont plus d'argent participent plus à la communauté. Je pense qu'il serait regrettable de baisser les impôts.

M. Philippe Moser

J'aimerais vous rappeler que nous avons, dans les dernières années, introduit des taxes que nous n'avons jamais compensées par des baisses d'impôt. Notre population, jusqu'à ce jour, est extrêmement sympathique avec nous. Elle a joué le jeu et a bien compris que les finances communales n'étaient pas au beau fixe. Je ne vous dis pas que les impôts ne vont pas remonter, mais nous avons la possibilité de faire une bascule de 1.5 point qui nous laisse environ CHF 200'000.-- en termes de rentrées fiscales, ce qui correspond à ce qui nous était demandé dans l'analyse financière de BDO. Analyse financière que la municipalité a redémarrée et dont nous aurons les résultats dans les prochaines semaines. Je vous répète qu'il ne s'agit pas d'une baisse d'impôts mais d'une bascule. Ne confondez pas !

Mme Pascale Dalla Piazza

Il y a une distinction à faire entre une taxe et un impôt. La taxe est demandée à tous les contribuables, les impôts sont proportionnels au revenu. Cette nuance a son importance.

M. Baptiste Antoniazza

Je ne suis pas sûr d'avoir compris le raisonnement... On va procéder à une baisse du taux d'imposition pour le remonter plus tard ?

M. Philippe Moser

Nous procédons à une bascule du point d'impôt. Jusqu'en 2019, nous avions une charge auprès de l'AVASAD. Aujourd'hui, le canton a décidé de reprendre cette charge dans son entier. Pour pouvoir payer cette charge, le canton demande aux communes de participer. La charge est calculée en CHF par habitant que nous compensons au canton par des points d'impôt, ce qui est bien différent. Ce mécanisme crée un déséquilibre qui nous laisse un montant d'environ CHF 200'000.--. La bascule fonctionne de la manière suivante : le taux d'impôt communal est baissé de 1.5 alors que le taux cantonal est augmenté de 1.5.

M. Laurent Zbinden

Lors de sa déclaration d'impôt, le contribuable ne verra pas la différence ?

M. Philippe Moser

Non. C'est la répartition qui se fera différemment.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

5. Interventions individuelles

M. Sylvain Coigny

Une question à Madame Bigot. Vous nous avez parlé d'un drainage défectueux à la salle polyvalente. Un contrôle avec caméra a-t-il été exécuté ? Ce drainage défectueux a engendré une inondation dans le bâtiment. Une déclaration de sinistre a-t-elle été faite auprès de notre assurance ? Les montants payés en assurance sont élevés. Je me souviens avoir posé la même question au sujet de Brit II et que le cas n'avait pas été annoncé.

Mme Emmanuelle Bigot

Oui, les cas d'inondations ont été annoncés à l'assurance. Le suivi administratif du dossier est assuré par le secrétariat. Pour la salle polyvalente, les inondations de la scène ont eu lieu en 2013 ou 2014, un montant avait été articulé par l'ECA, je ne sais pas si nous pourrions le récupérer. Pour l'inondation due au drainage, oui, normalement il a été demandé au secrétariat que cela soit annoncé à l'assurance. Je vais contrôler.

M. Guy-Daniel Beney

J'ai encore une communication. Le 19 août, la municipalité a validé la nomination de M. Baptiste Antoniazza en remplacement de M. Aidan Macdonald à la commission d'octroi de bourgeoisie et naturalisation.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au contre-appel.

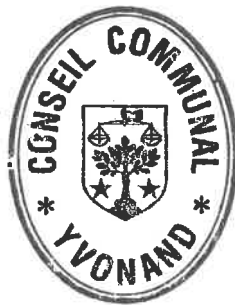
Excusés : les mêmes

La séance est close à 22 h 13

Le Président



Charles Wernuss



La Secrétaire



Nicole Bachmann